



Fédération des syndicats de travailleurs du rail

17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis

Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67

federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



Les patrons de la SNCF condamnés pour "délict de marchandage"

Après de longues années de luttes, de dénonciation effectuées par SUD Rail et d'enquêtes réalisée par l'Inspection du Travail, la justice a fini par condamner la SNCF, mardi 17 mars, pour fausse sous-traitance entre 2007 et 2009, à 150 000 euros d'amende (peine exceptionnelle pour une entreprise). EFFIA Services devenue ITIREMIA a été condamnée à 40 000 euros d'amende.

Les deux entreprises devront par ailleurs reverser 184 000 euros de dommages et intérêts. *La 97^{ème} chambre du TGI de Paris est allée au-delà des réquisitions du Procureur de la République qui avait demandé 90 000 euros d'amende à l'encontre de la SNCF.*

LE TRIBUNAL DONNE RAISON A SUD-RAIL

Il est désormais clairement établi que la SNCF prétendant promouvoir des normes sociales européennes équitables pour tous les modes de transport et s'opposer au dumping social, en réalité l'organise en interne ! Le tribunal a effet démontré qu'elle confiait des activités de cheminots à EFFIA Services/ITIREMIA, sa filiale privée (détenue à 99,9% par la SNCF) afin de réaliser des économies substantielles sur le dos des salariés de cette filiale !

Le Tribunal correctionnel a considéré, implicitement, que le véritable employeur des salariés d'EFFIA Services/ITIREMIA est la SNCF au moins sur la période de 2007 à 2009, une relaxe ayant été prononcée pour les années 2010 et 2011, notamment faute d'éléments suffisants et/ou PV de l'inspection du travail.

La direction doit prendre ses responsabilités et intégrer ces salariés à la SNCF.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que la Fédération SUD-Rail a entamé cette démarche visant la reconnaissance de ces activités comme des métiers de cheminot-es.

Ce jugement confirme que nous avons raison, ces salarié-es exercent des métiers de cheminot-es et à ce titre doivent être intégrés à la SNCF !



LA SNCF FAIT APPEL SUD-RAIL NE LÂCHERA RIEN

La SNCF et ITIREMIA ont fait fait appel de leur condamnation, la fédération-SUD-Rail fait aussi appel. Sur 2010 - 2011 nous réclamons réparation ainsi que la prise en compte de notre expertise sur le calcul des dommages et intérêts.

SUD-Rail engage par ailleurs, une action devant les prud'hommes pour une requalification des contrats de travail de tous les salariés d'ITIREMIA.



De nouveaux droits, pas de régressions sociales !



Au moment, où la loi sur la réforme ferroviaire se met en place, où se négocie la future convention collective ferroviaire, notre revendication **d'un même statut pour tous les travailleurs du rail** est plus que jamais d'actualité.

C'est la seule façon de combattre le dumping social.

La fédération SUD-Rail réclame une convention collective qui couvre véritablement le secteur ferroviaire qui outre le transport ferroviaire doit concerner :

- ◇ la restauration ferroviaire,
- ◇ le nettoyage ferroviaire,
- ◇ l'accueil et les services en gare,
- ◇ la maintenance du matériel et des installations ferroviaires,
- ◇ la prévention/sécurité dans les enceintes ferroviaires,
- ◇ le personnel des CE et CCE SNCF,
- ◇ les établissements publics liés au ferroviaire et leurs filiales ...

Nous avons raison, ces salarié-es exercent des métiers de cheminot-es et à ce titre doivent être intégrés à la SNCF !

Itirémia, Interservice, et tous les salarié-es qui contribuent au fonctionnement, à l'existence de l'activité économique « transport ferroviaire » ; tous doivent trouver leur place dans la future convention collective.

◆ C'est pourquoi SUD-Rail revendique un même statut pour tous !

Un même statut et une même réglementation pour tous et toutes, c'est plus de droits pour chacun-e de nous.

◆ c'est précisément pour cette raison, qu'à l'inverse, la délégation patronale veut nos diviser !

L'éclatement en de multiples statuts, conventions et réglementations, c'est la remise en cause assurée des droits de tous et toutes !

Les patrons dont la SNCF veulent limiter le champ d'application de la future CCN (Convention Collective Nationale)

- ⇒ pour que des dizaines de milliers de salarié-es travaillant dans le secteur ferroviaire n'aient pas les droits et la réglementation du travail de la convention collective,
- ⇒ pour que cela permette de faire pression sur celles et ceux qui en bénéficieront et plus encore sur les cheminot-es au Statut SNCF